

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3494/A.I.

Astrida, le 16 décembre 1950.-

Objet:

Mutation Rugemintwaza
Cyprien.-



Monsieur,

Comme suite à votre lettre n°I683/G.R./N.P./
1950 du 5/12/1950, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
un permis de mutation pour Rugemintwaza Cyprien.

L'intéressé n'a pas été recensé en territoire
d'Astrida et devrait se mettre immédiatement en ordre à Usumbura.

Le Commissaire de Police,
CH. LEES,

Monsieur F.C. GREGOIRE
B.P. 210 à
USUMBURA.